

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Fonds de Proximité - Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C.)
 Programmation 2012/2013/2014 de la voirie de proximité - Recalage - Décision

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012/0007 du 20 janvier 2012, le Conseil Communautaire a adopté le programme triennal 2012/2013/2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (F.I.C.) qui permet la réalisation d'opérations de voirie d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités en liaison avec les directions territoriales.

Cette programmation s'inscrit dans la limite des dotations de la part « voirie » du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal dont le montant global (26,423 M€/an) et la ventilation par commune sont arrêtés pour 2012 par la délibération n° 2009/0305 du 29 mai 2009 et pour 2013 et 2014 par la délibération n° 2012/0007 du 20 janvier 2012.

Il convient aujourd'hui de recalculer la programmation arrêtée en janvier 2012 afin :

- de tenir compte des souhaits de modification de programmation des communes et de l'évolution des estimations en fonction des stades d'avancement des opérations ;
- de tenir compte de l'augmentation des dotations au titre de la T.L.E. perçue en 2011 affectée à des opérations d'accessibilité et incluse dans le F.I.C. Voirie (délibération 2012/0412 du 22 juin 2012) ;
- d'atteindre l'équilibre des enveloppes individuelles par commune à l'issue de l'année 2014, année de fin de mandat, de manière à ce que n'apparaisse aucun déficit dans la consommation de ces crédits.

Concernant, l'affectation de la T.L.E. au Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C.), il convient de rappeler que le Fonds d'Intérêt Communal bénéficie chaque année des 6/7^{ème} de la recette de la T.L.E. collectée l'année précédente sur le territoire communautaire, soit 6,810 M€ collectés en 2011 et affectés au FIC 2012 de la manière suivante :

- 1 M€ pour le F.I.C. Assainissement Pluvial déjà réparti sur 2012
- 3 M€ déjà inclus dans le F.I.C. Voirie 2012 de 26,423 M€
- 2,810 M€ de surplus de T.L.E. affecté au F.I.C. Voirie pour des opérations d'accessibilité dont 2,137 M€ ventilés par commune et 0,673 M€ affecté au service de la Voirie pour la mise en place de plans d'accessibilité, actions de communication et outil d'aide à la maintenance du patrimoine (délibération n° 2012/041 2)

Le montant total de la dotation FIC Voirie 2012 ventilée par commune s'établit ainsi à 28,550 M€.

La programmation recalée du FIC Voirie comporte une liste de propositions prioritaires établie par année et par commune et présentée par direction territoriale jointe en annexe à la présente délibération.

La liste de la première année du programme triennal, soit 2012, sera au besoin complétée par des opérations de substitution répertoriées dans la programmation 2013 (symbole « S ») qui seront susceptibles de remplacer celles qui ne pourront être réalisées en 2012.

De la même manière, la liste des opérations pour 2013 sera au besoin complétée par des opérations de substitution recensées sur la programmation 2014 (symbole « S »).

La précision des estimations est dépendante du stade d'avancement des opérations, classées en trois niveaux : DF = Décision de Faire, CS = Choix d'une Solution, ($\pm 20\%$), CDF = Confirmation de la Décision de Faire.

Les programmations triennales FIC Voirie et FIC Eaux Pluviales concernant la même période de 2012 à 2014 sont présentées simultanément aux différentes commissions pour permettre la fongibilité de ces deux enveloppes telle que définie dans la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009.

Un tableau récapitulatif des montants issus de la programmation triennale recalée permet de visualiser la fongibilité entre le FIC Voirie et le FIC Eaux Pluviales ainsi que l'équilibre visé à fin 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009, décidant la création du Fonds de Proximité

Vu la délibération n° 2012/0007 du 20 janvier 2012, relative à l'adoption du programme triennal 2012-2013-2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (F.I.C.)

Vu la délibération n° 2012/0412 du 22 juin 2012 relative à l'affectation de la T.L.E. collectée 2011

Vu la délibération n°2011/0747 du 14 octobre 2011 définissant les règles et le dispositif mis en place pour effectuer des actions d'accessibilité

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant :

Qu'afin de tenir compte des souhaits de modification de programmation des communes, de l'évolution du stade d'avancement des opérations et de l'augmentation des dotations au titre de la T.L.E. perçue en 2011 affectée à des opérations d'accessibilité inclus dans le F.I.C. Voirie, il convient de recalibrer le programme triennal 2012/2013/2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (F.I.C.)

DECIDE

Article unique :

Le recalibrage du programme triennal 2012/2013/2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal est décidé selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

M. ALAIN DAVID